

# Circulaire d'information

**INFCIRC/1200**

8 mai 2024

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 16 avril 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-52306

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

L'Ukraine est très préoccupée par les activités militaires de la Russie à proximité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia occupée par la Russie. En particulier, les tirs d'artillerie et de mitrailleuses observés par l'ISAMZ à proximité du périmètre de sécurité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia soulèvent de graves inquiétudes quant à la sécurité du site nucléaire ukrainien.

Depuis le 15 mars 2024, le Directeur général de l'AIEA fait régulièrement état de l'utilisation de systèmes d'artillerie et d'armes automatiques. Le déploiement d'unités militaires qui participent activement aux hostilités contre l'Ukraine, la présence d'armes et de munitions russes dans la salle des turbines de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et dans le périmètre d'une installation nucléaire pacifique ukrainienne font peser des menaces supplémentaires sur la sûreté et la sécurité nucléaires de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La Fédération de Russie a progressivement transformé la centrale nucléaire de Zaporizhzhia en une installation militaire fortifiée et l'utilise pour dissimuler des activités militaires, en violation flagrante non seulement de l'article 56 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949, mais aussi des principes 1 et 5 énoncés par le Directeur général de l'AIEA lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU du 30 mai 2023.

Les tirs d'artillerie depuis des zones situées à proximité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia ont endommagé à plusieurs reprises les lignes d'alimentation électrique principales et de secours de la centrale nucléaire occupée, mettant pratiquement cette dernière en panne d'électricité. Les activités militaires et le recours à l'artillerie sont également susceptibles d'entraîner la détonation de mines et d'engins explosifs russes posés sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 16 avril 2024